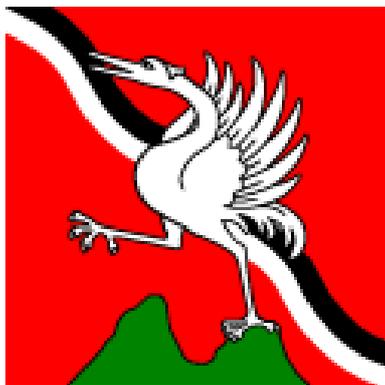


Commune
de
Haut-Intyamou



Convocation en assemblée communale
et
bulletin d'informations

novembre 2020

CONSEIL COMMUNAL – répartition des dicastères

- ✓ **M. Boris Fringeli, Les Sciernes d'Albeuve, Syndic**
Administration générale, finances, transports publics, SIV société d'intérêts villageois Albeuve – Les Sciernes, affaires sociales
☎ 079 291 38 80, e-mail : b.fringeli@haut-intyamon.ch

- ✓ **Mme Christine Sauterel-Doutaz, Neirivue, Vice-Syndique**
Ecoles, bâtiments scolaires, bibliothèque, culture, syndicat de L'Evi à Neirivue, accueil de la petite enfance, home de l'Intyamon
☎ 026 534 71 45 / 079 767 08 40, e-mail : c.sauterel@haut-intyamon.ch

- ✓ **M. Nicolas Haymoz, Lessoc, Conseiller**
Eau potable, eaux usées, endiguements, agriculture, alpages, PNR parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut, tourisme, SDI Société de développement de l'Intyamon
☎ 076 720 72 75, e-mail : n.haymoz@haut-intyamon.ch

- ✓ **M. Cédric Privet, Montbovon, Conseiller**
Police des constructions, éclairage public, RPS remaniement parcellaire Lessoc, aménagement du territoire, SIV société d'intérêts villageois Lessoc
☎ 026 928 16 85 / 076 392 45 97, e-mail : c.privet@haut-intyamon.ch

- ✓ **M. José Pythoud, Albeuve, Conseiller**
Bâtiments communaux, édilité, routes, police du commerce, sport, association « sport en Gruyère », halle polyvalente, places de jeux, cimetières, chiens, déchetterie, syndicat Les Prés d'Albeuve et environs à Albeuve
☎ 079 621 04 85, e-mail : j.pythoud@haut-intyamon.ch

- ✓ **M. Hugo Rey, Montbovon, Conseiller**
Service du feu, armée, stands, protection civile, ORCOC, forêts, chauffage à distance, syndicats à buts multiples Haut-Intyamon et Allières - Hongrin frontière à Montbovon, SIV société d'intérêts villageois Montbovon
☎ 079 560 89 04, e-mail : h.rey@haut-intyamon.ch

ASSEMBLEE COMMUNALE

Convocation

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Haut-Intyamou sont convoqués en assemblée communale

**le mercredi 2 décembre 2020, à 20.15 heures,
à la salle communale, à Albeuve.**

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 2020

Le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site communal, www.haut-intyamou.ch

2. Budget 2021

- a. budget de fonctionnement
- b. budget des investissements
 - assainissement des ciblées, Montbovon, financement
 - adduction d'eau, réservoir de La Trâla, financement
 - réfection de la route des Prés, Albeuve – le pont couvert, financement
- c. rapport de la Commission financière
- d. approbation des comptes

3. Planification financière

4. Renouvellement du contrat avec le PNR pour une période de 10 ans

5. Approbation des statuts révisés de l' AISG (Association intercommunale sports en Gruyère)

6. Divers

Le Conseil communal

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Les personnes non motorisées souhaitant participer à l'assemblée peuvent s'annoncer auprès de l'administration communale.

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON		Budget de fonctionnement					
Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	534'961.15	7'276.90	542'066.00	7'650.00	584'418.15	7'150.00
1	ORDRE PUBLIC	149'802.78	64'973.50	137'880.68	60'751.50	116'456.32	55'947.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'891'430.29	97'081.75	1'820'835.95	93'339.00	1'826'320.50	79'542.00
3	CULTURE ET LOISIRS	139'232.09	2'490.00	142'014.45	4'600.00	128'398.80	2'000.00
4	SANTE	519'674.00	6'246.10	534'310.80	4'000.00	549'870.95	5'000.00
5	AFFAIRES SOCIALES	699'882.56	7'195.50	698'101.30	12'000.00	731'513.25	12'000.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	699'679.14	30'242.10	710'070.75	4'500.00	822'315.60	5'500.00
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'217'912.05	1'009'656.00	1'471'005.00	1'198'800.00	1'286'998.70	1'102'300.00
8	ECONOMIE	1'397'728.15	1'194'470.91	841'390.00	721'418.00	1'185'767.90	972'911.00
9	FINANCES ET IMPOTS	1'860'200.34	6'691'183.00	971'556.70	5'676'198.05	980'186.60	5'844'358.00
	TOTALISATION	9'110'502.55	9'110'815.76	7'869'231.63	7'783'256.55	8'212'246.77	8'086'708.00
	Résultat	313.21			85'975.08		125'538.77

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON		Budget d'investissement					
Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	127'039.90	-	173'547.00	80'000.00	222'131.00	106'667.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	266'172.05	-	-	-	575'000.00	-
3	CULTURE ET LOISIRS	-	-	-	-	-	-
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	365'500.00	-	-	-	-	-
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	813'402.37	485'308.15	280'000.00	100'000.00	730'000.00	448'000.00
8	ECONOMIE	-	-	-	-	326'531.00	205'714.00
9	FINANCES ET IMPOTS	-	-	-	-	-	-
	TOTALISATION	1'572'114.32	485'308.15	453'547.00	180'000.00	1'853'662.00	760'381.00

COVID-19

Un convive dont nous nous passerions volontiers

Chères habitantes et habitants de Haut-Intyamon,

Le monde entier va se souvenir très longtemps de cette année 2020 et de sa pandémie de coronavirus, avec ses différentes humeurs et vagues. En ce jour où je vous écris (le 9 novembre), notre canton est la région la plus touchée d'Europe. Si cette information mérite d'être prise avec le plus grand sérieux, nous ne devons toutefois pas céder à la panique.

Depuis le mois de mars, les Jeunesses de nos villages, nos 3 épiceries, le Monastère orthodoxe des Sciernes, de très nombreux bénévoles, mais aussi nos propres connaissances et voisins se sont mobilisés pour venir en aide tant auprès des personnes vulnérables que celles atteintes du virus ou en quarantaine. Ces actes spontanés sont simplement magnifiques et méritent un grand coup de chapeau : MERCI à vous toutes et tous !

Si, le printemps dernier, nous semblions globalement peu touchés par le Covid-19, il en va tout autrement de la vague de cet automne : nous connaissons tous plusieurs personnes qui ont été ou sont affectées, dans notre entourage proche. Il convient donc d'appliquer à la lettre les directives sanitaires fédérales et cantonales pour enrayer la flambée de contaminations.

Si vous recevez un appel du service du médecin cantonal, respectez, cas échéant, scrupuleusement la mise en quarantaine, et ne sortez de chez vous que pour vous rendre chez le médecin ; quel que soit votre âge, faites-vous livrer vos courses ou repas.

Les gestes « barrière » sont aussi très importants et efficaces : hygiène impeccable des mains, distance minimale de 1m50, port du masque généralisé dans les lieux fermés, mais aussi sur les marchés et les lieux peuplés. Les fêtes de famille sont momentanément et malheureusement à proscrire. Avec le concours de tout un chacun, avec patience et ténacité, nous viendrons à bout de cette pandémie.

Les fêtes de fin d'année sont pour beaucoup une source de réjouissance, de repas familiaux, de vie sociale et culturelle enrichissante. Cette année, la donne est différente, mais l'esprit de Noël

pourrait tout de même planer sur nos villages, avec un peu d'imagination et de créativité. Et si nous nous soucions de ne laisser personne sans appel téléphonique, lettre, message, mail, coup de main, petit cadeau pour ce Noël ? Ce serait là un prolongement de cette générosité suscitée dès le mois de mars, et cela nous permettrait de clore l'année sur une note positive, un accord majeur, pour nous rendre plus sereins et confiants pour 2021.

Dès lors, au nom de vos autorités communales, je vous souhaite la meilleure santé physique et morale possible, une fin d'année moins troublée et plus sereine, ainsi qu'un an vingt et un rempli d'espoir et de sérénité.

Boris Fringeli, syndic

ADMINISTRATION COMMUNALE

- Rue du Moléson 19, 1669 Albeuve
Téléphone 026 928 40 40
Fax 026 928 40 49
Site internet www.haut-intyamou.ch
e-mail commune@haut-intyamou.ch
- Horaire d'ouverture

Lundi	14.00 h. à 16.30 h.
Mardi	09.00 h. à 11.00 h. et 17.30 h. à 18.30 h.
Jeudi	09.00 h. à 11.00 h.
Vendredi	09.00 h. à 11.00 h.
- Fermeture de l'administration communale
 - le lundi 7 décembre 2020
 - durant les fêtes : du 21.12.2020 au 03.01.2021,
 - réouverture le lundi 04.01.2021
- Service de piquet CAD chauffage à distance, eau, édilité, neige :
téléphone 079 282 22 52

Cadastre du bruit et étude d'assainissement du bruit routier

Le SPC (Service des ponts et chaussées) est compétent pour établir le cadastre du bruit des routes cantonales et d'en assurer la mise à jour. Il planifie et réalise l'assainissement des routes cantonales.

Afin d'assurer ces tâches, le SPC a fixé des priorités pour chacune des localités traversées par une ou plusieurs routes cantonales.

La traversée des localités de notre commune va faire l'objet d'un projet d'assainissement du bruit des routes cantonales.

Le mandat a été attribué au bureau d'acousticiens Urbaplan SA. Ce dernier met à jour le cadastre du bruit et finalise l'étude d'assainissement du bruit routier. Le bureau précité effectuera divers relevés le long de la route cantonale et devra peut-être intervenir à l'intérieur de certains bâtiments exposés au bruit routier (vérification des locaux à usage sensible au bruit, relevés de bruit, ...). La durée de ce mandat sera étalée sur quelques mois.

Au cas où une étude d'assainissement deviendrait nécessaire, d'autres mandataires tels qu'un bureau de géomètres, d'ingénieurs civils ou d'urbanistes pourront être appelés à collaborer avec l'acousticien pour mettre sur pied un projet (mesures constructives) soumis à une enquête publique et ou une publication du projet de décision d'assainissement.

Par ce message, nous vous invitons dès lors à réserver un accueil approprié à ces mandataires.

La réalisation du cadastre du bruit permettra de définir précisément quelles habitations présentent des dépassements des valeurs limites fixées par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).



Rappel concernant l'entretien des plantations en bordure des routes publiques

Le Conseil communal rappelle que tout propriétaire de haies ou d'arbres est tenu de les tailler ou de les élaguer aux distances légales. Aucune végétation ne doit empiéter sur le domaine public ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins.

Loi sur les routes LR 741.1 art. 93 : Principes généraux

Les fonds privés ou publics avoisinant la route ne doivent pas être dotés de constructions, d'installations, dépôts ou plantations susceptibles de créer un danger pour la circulation, ni être le lieu d'activités pouvant constituer un tel danger. L'utilisation de ces fonds ne doit, notamment, pas restreindre la visibilité pour les usagers de la route et des accès, ni porter une ombre excessive sur la route, ni aggraver des nuisances pour les voisins.

Les haies et arbres empiétant sur le domaine public **doivent être taillés chaque année avant le 1er novembre** (*Loi sur les routes LR 741.1 art. 94*). Seules les essences indigènes définies par l'annexe 8 du règlement communal d'urbanisme sont autorisées lors de nouvelles implantations.

Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 mètre du bord de la chaussée et ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de constructions, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Le règlement d'exécution définit les types de clôtures légères ou provisoires qui peuvent être implantées à 75 centimètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des chemins publics de dévestiture situés dans la zone à bâtir.



Transports publics = changement d'horaire au 13.12.2020

En règle générale, le changement d'horaire qui intervient en décembre n'est pas l'occasion de changements importants. Ce n'est pas le cas cette année. En effet, le MOB passe à la **cadence horaire** dans les « petites » gares, et les TPF adaptent l'horaire pour pouvoir croiser en gare de Villars-sous-Mont (au lieu de Gruyères, en travaux et disposant momentanément d'une seule voie).

Dans les grandes lignes, voici les modifications notoires :

- Le MOB s'arrêtera sur demande aux Cases, à Allières et aux Sciernes **chaque heure, dans les deux sens** ; le premier train partira avant 5h, et le dernier arrivera après 0h30 à Montbovon, et ce chaque jour ; une **navette** partira de la gare des Sciernes du lundi au vendredi (sauf fêtes générales) à **7h10**, donnant à Montbovon la correspondance (à 7h18) pour Bulle ;
- Le « train du CO » est avancé de 5 minutes et partira de Montbovon pour Bulle à **7h18**.
- Les horaires du MOB et des TPF changent complètement. Le nouvel horaire est disponible sur www.cff.ch ou sur www.tableaux-horaires.ch, ainsi que sur papier aux gares de Bulle et Château-d'Oex
- A notre demande, un abri est aménagé sur le quai central de Montbovon, réduisant les effets du ruhyo pour les voyageurs en attente d'une correspondance ;
- Les correspondances Bulle – Montbovon – Montreux et vice versa sont optimisées et se font majoritairement sur le même quai.

Nous observons donc une nette amélioration de l'offre en transports publics. Ce fait n'est pas anodin, car, dans notre nouveau PAL (plan d'aménagement local), les zones à bâtir dépendent directement de la desserte en transports publics. Maintenant que l'offre est améliorée, il est à souhaiter que la demande et l'utilisation suivent. Utiliser les transports publics – et a fortiori le train au départ de l'une de nos 7 gares – est souvent pratique et toujours éco-responsable. Les lignes de chemins de fer sont pérennisées lorsque leur taux de couverture atteint au moins 20% ; pour le tronçon Montbovon – Bulle, ce taux avoisine actuellement les 16% : la pérennité de la desserte par le train dans notre vallée n'est donc pour l'heure pas encore assurée, et il en va de notre bonne volonté à tous pour que ce taux de couverture s'améliore. Nous avons tout à y gagner.

Des planchettes pour les hirondelles de fenêtre

Les hirondelles de fenêtre se font de plus en plus rares dans nos villages. Bâtissant leur nid sous les avant-toits, elles dépendent directement de la bienveillance des propriétaires. Or, si ces chorégraphes de l'air font la joie de certains, d'autres peuvent être embêtés par les désagréments dus aux fientes. Il existe cependant une **solution simple pour limiter ces salissures: poser des planchettes en bois en dessous des nids.**

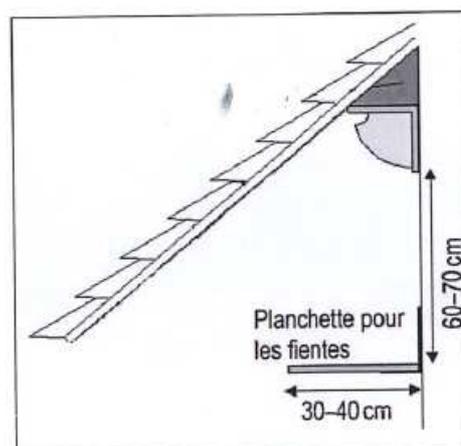
Afin d'améliorer la cohabitation, le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut organise avec la commune de Haut-Intyamon, la pose de planchettes à l'attention des habitants de la commune. Cette action gratuite aura lieu cet hiver avant le retour des hirondelles.

Les personnes qui abritent chez elles des nids d'hirondelles de fenêtre habités régulièrement et qui sont intéressées par la pose d'une planchette de protection peuvent s'annoncer à nature@gruyerepaysdenhaut.ch jusqu'au 30 novembre 2020.

Nous répondrons à la demande dans la mesure du possible.

Afin de renforcer les colonies existantes, nous proposerons la pose de nichoirs artificiels à côté des nids naturels habités.

En cas de questions, nous vous prions de vous adresser à : nature@gruyerepaysdenhaut.ch ou tél. 026 924 76 93





Sapeurs-pompiers Intyamou

Le corps de sapeurs-pompiers (CSP) de Haut-Intyamou et le corps de sapeurs-pompiers intercommunal (CSPi) de Bas-Intyamou s'unissent dès le 1^{er} janvier 2021 pour n'être plus qu'un.

Cette démarche, initiée en 2019, est l'aboutissement d'une collaboration de plus en plus étroite entre les 2 corps. Celle-ci a débuté en 1992 par la mise sur pieds du groupe de protection respiratoire "Intyamou". La collaboration s'est intensifiée dès 2010 en joignant les 2 corps pour les alarmes feux afin de répondre aux prescriptions en matière de temps et de personnel. Suite à l'incendie de Villars-sous-Mont en 2017, les états-majors ont décidé de s'unir pour la formation des sapeurs. L'acquisition, en commun, du tonne-pompe et du véhicule de transport de personnes (livraison le 11 novembre) a encore plus confirmé cette volonté de rapprochement. Les 2 corps fonctionnant déjà comme une seule entité sur le terrain, ne restait plus que la partie administrative à régler. Chose faite avec la rédaction d'une nouvelle convention, en partenariat avec la Préfecture et l'ECAB.

Ce processus est en phase avec la prochaine révision de la LDIS (Loi sur la Défense Incendie et les Secours) qui stipule que la vallée de l'Intyamou ne devrait compter plus qu'un corps et deux bases de départ.

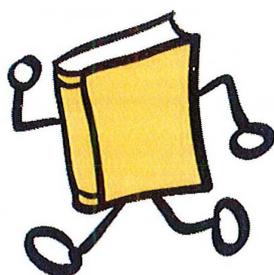
Qu'apporte ce rapprochement aux citoyens ?

- De potentielles économies par la mise en commun des ressources et du matériel
- Réactivité accrue pour les interventions, spécialement durant la journée
- Des pompiers plus expérimentés...

Nous avons pu nous rendre compte de l'efficacité des pompiers de l'Intyamou lors des deux gros incendies à Montbovon et Neirivue cette année. Leur collaboration exemplaire et leur professionnalisme ont été loués par de nombreuses personnes (citoyens, autorités, ECAB et même les médias).

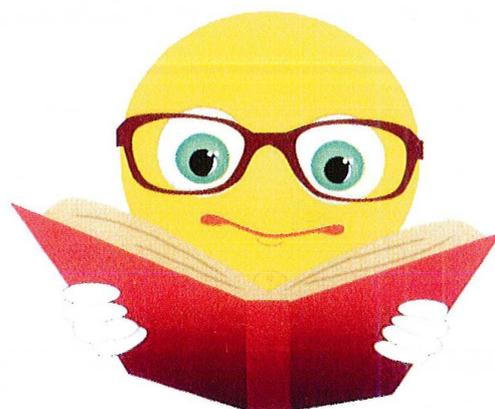
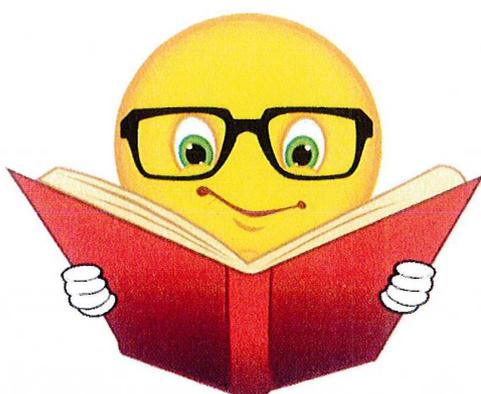
Capitaine Marc Beaud, commandant du CSPi Bas-Intyamou
Capitaine Rafael Merino, commandant du CSP Haut-Intyamou

Et si on allait à la bibliothèque de l'Intyamon ?



Je lis, tu liras, lisons !

Des romans, des bandes dessinées, des documentaires, des magazines, des séries, des albums...



Bibliothèque régionale de l'Intyamon Rue Jean-Marie Musy 11 1669 Albeuve
Ouverture : Lundi 16h00 18h00
Mercredi 14h30 16h30
Vendredi 18h30 20h30
Ouverture durant les vacances scolaires le vendredi 18h30 20h30
Email : bibliointyamon@bluewin.ch Tel : 026.535.72.95

Tarifs abonnements :

Adultes	20 francs	Enfants	10 Francs
Famille	35 francs	Classe	20 Francs

Toute notre équipe se réjouit de vous accueillir dans la bibliothèque !

RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS EN 2021

- Déplacement en raison des fêtes et jours fériés

<u>Fêtes</u>	<u>Date de déplacement</u>
- Lundi de Pâques	jeudi 8 avril 2021
- Lundi de Pentecôte	jeudi 27 mai 2021
- Toussaint	jeudi 4 novembre 2021
- Immaculée Conception	jeudi 9 décembre 2021

- Horaire d'ouverture de la déchetterie

Hiver :

mercredi 17.30 à 19.00 h.
samedi 9.30 à 11.30 h.

Eté :

mardi 16.30 à 18.30 h.
jeudi 18.30 à 20.00 h.
samedi 9.30 à 11.30 h.

Le changement d'horaire s'effectue toujours la semaine suivant l'entrée en vigueur de l'heure d'été ou de l'heure d'hiver. Les jours fériés ou les jours de fête, la déchetterie est fermée même si la date coïncide avec un jour d'ouverture.

DISTRIBUTION DES SAPINS DE NOEL

essence Nordmann cultivée en Suisse

**Le mercredi 16 décembre 2020
entre 17.00 et 18.00 h.**



Albeuve : devant la loge communale

Prix : Fr. 20.00 le sapin

Commande : auprès du secrétariat communal,
rue du Moléson 19, 1669 Albeuve ou
par e-mail commune@haut-intyamou.ch ou
par fax au 026 928 40 49

Délai : le 1^{er} décembre 2020

..... Bulletin de commande

A retourner à l'Administration communale, rue du Moléson 19, 1669 Albeuve

Nom et prénom

Adresse

Lieu

Nombre No téléphone

Signature